



Conseil des droits de l'homme

20^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Iran

Genève, le 31 octobre 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Iran et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse est très préoccupée face à l'application croissante de la peine de mort en Iran et déplore les manquements présumés au droit à un procès équitable dans plusieurs cas, dont celui récent de Mme Reyhaneh Jabbari. Tout en rappelant qu'il est de la responsabilité du Gouvernant d'Iran de prévenir les exécutions, **la Suisse recommande au Gouvernement d'Iran d'examiner le cas de tous les détenus condamnés à mort dans l'optique de commuer leur peine et de respecter leur droit de contester la légalité de la détention devant un tribunal en vertu du droit international.**

Le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique est une priorité de la politique suisse des droits de l'homme. **La Suisse recommande au Gouvernement d'Iran de libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues pour avoir exercé pacifiquement ces droits.**

Je vous remercie.